

## « Mutéco Filière automobile inter-régional »

### Une opportunité pour former plus de 1 100 intérimaires dans les métiers de la filière automobile

#### Contexte et objectifs de l'action :

La filière automobile connaît des mutations technologiques et organisationnelles liées à la sophistication des processus de production. On constate ainsi une mutation complète des systèmes de production qui s'automatisent et se robotisent. A ce titre, les métiers de la production sont fortement impactés.

Ces mutations impliquent des exigences croissantes en termes d'expérience et de qualifications des opérateurs dans un contexte de relative pénurie de profils suffisamment qualifiés et opérationnels.

C'est pourquoi le FAFTT a négocié un partenariat financier avec le FPSPP afin de vous permettre de mobiliser plus de 1 100 parcours de formation visant tant le développement de compétences des publics intérimaires intervenant déjà dans la filière que l'accès aux nouveaux entrants dans l'automobile, issus d'autres secteurs d'activité, afin de valoriser leur expérience et d'adapter leurs compétences aux besoins de leur nouvel environnement.

Ces actions de formation pourront s'effectuer dans le cadre :

- De la professionnalisation : tous dispositifs
- Des actions courtes : (Plan de formation, investissement formation) – **Hors recyclages**

#### Période d'engagement et de réalisation des actions de formation :

- ➔ Un **engagement** des actions de formation du **01/10/2017 au 31/10/2018**
- ➔ Des **réalisations** d'actions de formation du **01/10/2017 au 31/12/2018**.

Par ailleurs, pour tenir compte du montant de l'enveloppe disponible au regard du volume des besoins identifiés sur les territoires, **le nombre de projets par entreprise pourra être limité.**

## Régions éligibles :

Le FAF.TT a souhaité cibler son intervention dans les 5 régions concentrant l'activité de la filière automobile :

- ❖ Hauts-de-France
- ❖ Grande Est
- ❖ Bourgogne Franche-Comté
- ❖ Ile-de-France
- ❖ Normandie

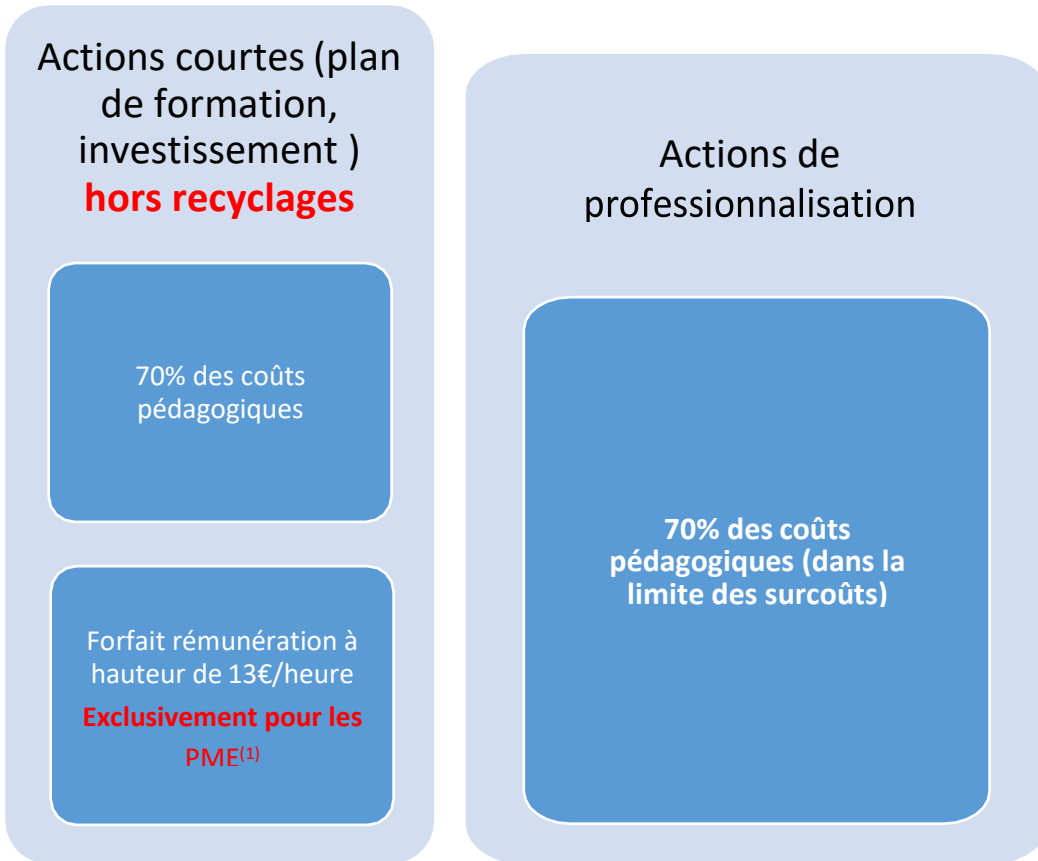
## Actions cofinancées :

Le cofinancement du FPSPP peut être mobilisé au bénéfice de tout projet de formation répondant aux besoins de compétences et de qualification dans les métiers de la filière automobile.

### *Principaux métiers concernés :*

- ❖ Génie – Industriel / Production
- ❖ Electricité
- ❖ Travail des Métaux
- ❖ Logistique

## Quel cofinancement du FPSPP ?



**(1) Le FPSPP a retenu la définition européenne cumulant 3 critères :**

L'effectif total de l'entreprise est strictement inférieur à 250 salariés (ETP permanents et intérimaires)

L'entreprise est autonome : moins de 25% du capital et/ou des droits de vote sont détenus par une autre entreprise

Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise est inférieur ou égal à 50 millions d'euros

OU

Le total du bilan annuel de l'entreprise est inférieur ou égal à 43 millions d'euros

**Chaque ETT concernée devra compléter une attestation sur l'honneur téléchargeable sur le site e- missions**

## Comment mobiliser le cofinancement ?

**Quel que soit le parcours de formation souhaité, prenez contact avec votre délégué(e) ou conseiller(e) sur votre territoire pour lui soumettre votre projet.**

Il ou elle vous accompagnera dans la construction de votre projet de formation en assurant la conformité des actions par rapport aux engagements pris avec le FPSPP ainsi que le montage financier de l'opération.

**Pour constituer un dossier**, les pièces à transmettre à votre délégué(e) ou conseiller(e) en région sont :

- le programme de la formation
- l'application de chiffrage financier
- une fiche salarié dûment complétée

Elles sont téléchargeables sur [e-missions](#).

## Parcours de formation collectifs

### Opération collective inter-entreprise

Vous réalisez une action de formation professionnalisante **dans le cadre d'une Opération collective**

**1/** Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf *pièces constitutives d'un dossier*)\*

**2/** Lorsque le dossier a été validé, dressez votre DRF en ligne via GEDEXTRA\*\*

**précisez dans la zone de commentaire** que l'action est cofinancée dans le cadre de "**mutéco Auto**" et/ou indiquez le n° opération collective communiqué par votre délégué(e)

**3/Remboursement,**

**a)** Comme pour toute action professionnalisante, remboursement du forfait via GEDEXTRA/GEDEFFI

**b)** Effectuer la demande de remboursement du surcoût via le module PLAN/investissement avec en commentaire "**mutéco Auto**"

## Parcours de formation individuels dans le cadre de la professionnalisation

### Formation individuelle

Vous réalisez une action de professionnalisation (**période de professionnalisation , CDPI, CIPI...**)

**1/** Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf *pièces constitutives d'un dossier*)\*

**2/** Lorsque le dossier a été validé, adressez votre DRF en ligne via GEDEXTRA\*\*

**précisez dans la zone de commentaire** que l'action est cofinancée dans le cadre de "**mutéco Auto**"

**3/Remboursement,**

**a)** Comme pour toute action professionnalisante, remboursement du forfait via GEDEXTRA/GEDEFFI

**b)** Effectuer la demande de remboursement du surcoût via le module PLAN/investissement avec en commentaire "**mutéco Auto**"

## Parcours de formation individuels (Plan de formation, investissement)

### Formation individuelle

Vous réalisez une action de formation **hors dispositifs de la professionnalisation**

**1/** Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf **pièces constitutives d'un dossier**)\*

**2/** Lorsque votre dossier a été validé, adressez votre DRF (**document spécifique**\*\*\*) au FAF.TT  
maildrf@faftt.fr

**3/** Vous adressez au FAF.TT un dossier de demande de remboursement (**document spécifique**\*\*\*) la copie de l'accord DRF adressé par le FAF.TT

\*Programme de formation, application de chiffrage financier et fiche salarié

\*\*pour les DRF en ligne, connectez-vous à Gedextra. La connexion se fait à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe.

\*\*\* la DRF spécifique et la demande de remboursement (DR) spécifique sont téléchargeables sur le [site e-missions](#)